

## Commune de GRUSSE (39264)

### Cartographie du risque « mouvements de terrain » (PPRn de Grusse-Rotalier)

#### A/ DESCRIPTION SOMMAIRE DU RISQUE

Le secteur des communes de Grusse et Rotalier est situé sur la bordure occidentale du massif jurassien. Le relief est constitué à l'Ouest de l'amorce de la plaine de Bresse et à l'Est d'une succession de plissements orientés Nord-sud découpés par un système de failles de même orientation et entaillés par des reculées.

Du point de vue géologique, on rencontre les formations suivantes :

- Les calcaires compacts qui constituent les pentes abruptes des reliefs
- Les marnes et marno calcaires des dépressions entre les plissements
- Les formations superficielles récentes : colluvions de la plaine, alluvions des ruisseaux et zones d'éboulis.

Les risques sont liés à deux types de mouvements recensés ou potentiels : les glissements des pentes marneuses aggravés en présence d'eau (secteur des Saunisses) et les instabilités d'éboulis (combe de Rotalier).

Du point de vue hydrographique, les deux reculées sont drainées par des ruisseaux qui se jettent dans la Sonnette. Aucun risque pour les activités humaines n'a été identifié dans leur talweg.

Pour la délimitation des aléas, les paramètres suivants ont été retenus :

- a) L'intensité des phénomènes, basée sur l'importance des moyens techniques pour en réduire les causes ou les stabiliser.
- b) Leur gravité au plan des préjudices humains potentiels.

Les secteurs de mouvements effectifs reconnus avec des conséquences sur les activités humaines sont classés en aléa fort (zone 1 du zonage réglementaire). Les secteurs de mouvements possibles ou prévisibles mais sans conséquences graves sont classés en aléa moyen (zone 2) et les autres secteurs en zone 3.

#### B/ EXTRAITS CARTOGRAPHIQUES (1 planche)

##### Légende du plan de zonage

Zone 1 : risque majeur

Zone 2 : risque maîtrisable

Zone 3 : risque négligeable